

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Cossitt: J'ai le droit de poser des questions, et je le ferai.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Cossitt: J'ai une question de privilège . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne peut vraiment pas s'attendre à ce que la présidence accepte une question de privilège chaque fois qu'un député accuse un collègue de retarder les travaux de la Chambre. J'ai écouté les commentaires des deux députés. Tout s'est déroulé dans les règles et il n'y a pas là matière à question de privilège.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
MOTION DE BLÂME À CAUSE DE SA PRÉSUMÉE INCURIE
VIS-À-VIS DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

M. C.-A. Gauthier (Roberval) propose:

Que la Chambre blâme sévèrement le gouvernement:

1. d'avoir failli à la tâche dans la lutte contre l'inflation et le chômage, ce qui affecte surtout les travailleurs âgés de 18 à 30 ans;
2. de ne pas avoir présenté au Parlement des mesures nouvelles et efficaces telles l'abaissement à 60 ans du droit au bénéfice volontaire de la pension de sécurité de la vieillesse;
3. de n'avoir pas versé un dividende national comme moyen d'augmenter le pouvoir d'achat des Canadiens afin qu'ils bénéficient des surplus de production issus du progrès et de la technologie;
4. de ne pas accepter de présenter une nouvelle législation qui permettrait de stimuler la consommation de produits canadiens, tel un escompte sur les prix au détail et les produits de fabrication canadienne dont le pourcentage serait déterminé par le volume de la production nationale brute et financé, non pas au moyen de taxes et d'impôts, mais par la création de crédits nouveaux émanant de la Banque du Canada et prêtés au gouvernement à un taux d'intérêt correspondant au coût d'administration.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les députés remarqueront que les délibérations au sujet de cette motion prendront fin à l'heure habituelle de l'ajournement, en conformité de l'article 58(11) du Règlement.

[Français]

● (1232)

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole à l'occasion de ce qu'on appelle une journée d'opposition. Chaque parti a le droit à un certain temps pour critiquer ou suggérer plutôt au gouvernement des propositions en vue d'une meilleure administration. Sans toucher les quatre points de la motion présentée par notre parti, je me propose d'entretenir la Chambre de deux problèmes qui ont provoqué le plus d'inquiétude au sein de toute la population canadienne depuis ces dernières années, c'est-à-dire d'énoncer les lacunes du gouvernement en ce qui a trait au chômage et à l'inflation et surtout suggérer des remèdes et je

Problèmes économiques

souhaite que tous les députés retiennent mes critiques pour mieux comprendre, non dans le but de critiquer simplement le gouvernement, mais pour mieux comprendre les remèdes que nous proposons.

Nous affirmons que le gouvernement a failli dans son combat contre l'inflation en général, parce qu'il n'a jamais voulu croire que l'inflation était d'abord causée par les taux d'intérêt pyramidaux, les taxes et les impôts qui grugent 50 p. 100 de notre pouvoir d'achat. Le gouvernement a recherché les causes partout excepté là où elles se trouvaient. Aussi nous demandons aujourd'hui si c'est par ignorance ou pour camoufler les vraies raisons qu'il connaissait tout autant que nous, cependant que ses maîtres financiers l'obligeaient à rechercher un bouc émissaire.

Voilà pourquoi nous avons assisté à la création de la Commission anti-inflation, suggestion contre laquelle il avait farouchement lutté lors des élections de 1974, mais qu'il fut forcé d'accepter une année après la victoire des financiers, pardon! au lendemain du verdict électoral qui le poussait au pouvoir. Tout au cours de l'année de 1975, il prévint tous les monopoles financiers et industriels, toutes les multinationales, que son gouvernement se préparait à établir un contrôle sur les salaires et les prix. Durant toute cette année, monsieur l'Orateur, l'on constata une montée vertigineuse des prix avant que la loi ne soit en vigueur. Le gouvernement prévint même les fournisseurs, et dans le journal *Le Quotidien* du 19 décembre 1975 nous pouvons lire ceci: Un fournisseur ne devra pas augmenter plus d'une fois tous les trois mois le prix de sa production.

C'était un avertissement merveilleux, monsieur l'Orateur, et il n'en fallait pas tant pour attirer l'attention de tous les monopoles, de tous les banquiers et de tous les manufacturiers, de sorte qu'en septembre 1975 nous constatons la plus gigantesque escalade des prix atteignant jusqu'à 14.4 p. 100. Si bien que lorsque la loi fut adoptée, la question des prix était réglée parce que le maximum avait été atteint. M. Jean-Luc Pepin fut nommé président avec seulement \$54,000 par année en salaire pour contrôler les prix et les salaires, mais en réalité il n'y en avait plus de contrôle de prix, il n'y avait que les contrôles de salaires, puisque ces derniers n'avaient pas suivi l'escalade des prix durant les mois qui ont précédé la loi.

Pour ce qui est de la question des taxes et des intérêts, elle ne semble pas avoir été soumise à la Commission anti-inflation. Et c'est pourquoi on affirme aujourd'hui que le gouvernement a failli à son devoir vis-à-vis de l'inflation, mais il n'a pas fait mieux du tout pour le chômage. Lorsque j'entends encore les ténors du parti libéral, du parti au pouvoir nous dire qu'ils materont le chômage par le plein emploi. Lorsque tout le monde sait que la cause majeure du chômage est l'arrivée de la machine, qui remplace l'homme, et la technologie, qui multiplie le rendement de la productivité à l'infini. Pour créer le plein emploi, il faudrait donc détruire toutes les machines, éliminer toute la technologie afin de pouvoir revenir à 100 ans en arrière pour faire appel au travail manuel de tous les hommes.